

Impact des ondes électromagnétiques : à quand le bout du tunnel?

[L'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire et de l'Alimentation](#) vient de publier un rapport sur les ondes électromagnétiques. Si leur effet sur la santé n'est pas avéré par les recherches du groupe de 16 experts sollicités, le principe de précaution reste de mise. *"Le rapport induit toute une série de comportements : l'éloignement des crèches et des écoles des antennes, le danger de l'usage des téléphones mobiles par les enfants... Le danger des ondes reste en question"* estime Christian Bucher, secrétaire départemental de groupe EELV. De son côté Rolland Magré, ingénieur au [CRIIREM, Le Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electro Magnétiques non ionisants](#) explique :*"Nous avons trouvé des contradictions dans le dernier rapport de l'ANSES, notamment en estimant que les ondes ne sont pas nocives mais qu'il faut s'en protéger. Le Criirem prépare une réponse à ce document"*

En Bretagne, des efforts sont faits quant à l'exposition aux ondes électromagnétiques des habitants. A Brest Métropole Océane par exemple, des mesures gratuites d'indication du niveau d'exposition sont mises à la disposition des citoyens. *"Cela existe aussi dans d'autres villes en France et en Bretagne. Mais le wi-fi reste à la disposition des internautes dans certains espaces publics, et dans les zones rurales, le Conseil Général du Finistère a installé la wiMAX (un standard sans fil à haut débit nldr) pour couvrir les zones blanches, c'est à dire les espaces où la réception est mauvaise"* indique Christian Bucher. Au grand dam de certaines associations environnementales.

Les personnes électro-sensibles sont-elles oubliées?

Selon Claudette Pedel, membre du conseil collégial de l'association [AE2D Agir pour un environnement et un développement durable](#) "on note une certaine avancée : en mai 2011, l'OMS a jugé les ondes électromagnétiques nocives. Ceci étant, les normes sont obsolètes car elles prennent en compte uniquement les paramètres thermiques. Or il n'y a pas besoin d'être proche d'une source d'onde pour en ressentir les effets biologiques. Notre priorité est de penser aux personnes électro-sensibles car pour le moment, peu de solutions leur sont proposées." En France, le niveau d'ondes électromagnétiques toléré se situe entre 41 à 61 volt/mètre. En Autriche par exemple, ce taux est de 0,6volt/m. Qu'est-ce qui explique une telle différence ? "L'Autriche a reconnu la nocivité des ondes" estime Claudette Pedel avant d'ajouter : "augmenter le nombre d'antennes permet de réduire la puissance des ondes diffusées. C'est une solution souvent mise en avant, mais lorsqu'il y aura plus d'antennes, qu'est ce qui nous dit que les opérateurs ne seront pas poussés à augmenter la puissance des ondes ? Nous n'avons pas cette garantie."

Un manque de transparence et de démocratie

"Des technologies comme le câblage, la fibre optique, ou encore le CPL (courant porteur en ligne ndlr) sont à privilégier au wi-fi, à la 4G et au wiMAX" préconise Christian Bucher. Reste que le débat scientifique est complexe : "les informations diffèrent selon les sources, ce qui n'aide pas à la clarté de ce débat. Si des scientifiques de renom alertent les consommateurs de la dangerosité des produits, les opérateurs louvoient et continuent d'installer des antennes" ajoute Christian Bucher qui pointe aussi un "sérieux manque de transparence et de démocratie, lorsque des travaux sur des antennes sont effectués aux portes des citoyens, sans que ceux-ci ne soient mis au courant de la portée des ondes diffusées."

Quant aux élus, leur champ d'action reste limité car il ne

peuvent s'opposer à l'implantation d'antennes sur un domaine privé. "Il y a encore du chemin à faire pour parvenir à plus de démocratie et de transparence. Les personnes électrosensibles ont du mal à être prises en considération par le corps médical qui n'est pas formé à ces problématiques. Les actions des associations sont donc importantes. Il faut aller plus loin dans la démarche en supprimant les bornes wi-fi des espaces publics. Mais la société est contradictoire : les ondes font peur et son nocives, mais l'utilisation de téléphones mobiles ne cesse de croître" déplore Christian Bucher.

Un questionnaire pour cerner les personnes électrosensibles...

Le 22 septembre dernier, une trentaine de membres de collectifs ou d'associations bretonnes en lutte contre la propagation des ondes électromagnétiques, se sont réunis à Pontivy (56). Le but ? Partager et échanger autour de cette question : comment stopper la prolifération des antennes de téléphonie mobile et des réseaux wi-fi et wiMAX dans notre environnement dont sont victimes les personnes atteintes d'Electro Hyper Sensibilité? « L'EHS est un syndrome qui se caractérise par des malaises, migraines et pathologies liées aux ondes électromagnétiques », explique Claudette Pedel, membre du conseil collégial d'AE2D. Pour connaître le nombre de personnes touchées par le syndrome d'électro sensibilité, le collectif breton [Alerte Onde Bretagne](#) travaille à la mise au point d'un questionnaire qui sera mis à la disposition des citoyens. Affaire à suivre.

Plus d'infos:

www.criirem.org

www.anses.fr

<http://www.ae2d.infini.fr/>

www.robindestoits.org/

<http://www.alerte-ondes22.org/index.php/fr/alerte-ondes-22/der-nieres-nouvelles/129-le-combat-pour-une-zone-blanche-en-bretagne>